

RAPPORT D'INSPECTION SUR LE DEVENIR DE L'AGEFIPH et le FIPHFP

Ce début d'année 2018 est marqué par la publication d'un référé de la Cour des comptes et d'un rapport d'inspection de l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS) et de l'Inspection générale des Finances (IGF) sur le devenir de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) et du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Ces études avaient pour but de réaliser un audit et d'élaborer des propositions pour que le FIPHFP puisse perdurer, alors que les finances de ces fonds se dégradent.

Le référé de la Cour des comptes, à charge, assène des contre-vérités dont nous avons du mal à saisir l'intérêt. Ainsi, il n'hésite pas à dire que le FIPHFP serait en déroute, que son utilité ne serait pas démontrée et qu'il conviendrait, en grossissant le trait, de supprimer cette structure, ni plus ni moins ! C'est à peine un raccourci !

La **FA-FP** dénonce cette mort programmée du FIPHFP, à l'aide de ces rapports qui démontrent l'incurie de la gestion, la dilapidation des fonds, et nous en passons, alors que la gouvernance applique strictement les dispositions législatives et réglementaires ! Il existe sans aucun doute des marges de progrès, encore faut-il donner les moyens humains et matériels pour s'y atteler ...

Par ailleurs, l'État étant loin d'être vertueux dans ses contributions, la **FA-FP** s'interroge sérieusement sur sa volonté réelle de pérennité du Fonds.

Attentifs à la situation de nos collègues en situation de handicap, tant pour les recrutements que pour le maintien dans l'emploi, nous ne pouvons que nous indigner de cette volonté de détruire ces dispositifs au nom d'une sacro-sainte ligne d'économies !

Pour la **FA-FP**, la compensation du handicap ne peut pas faire l'objet de marchandages financiers !

Quant au rapport IGAS-IGF, il établit un bilan financier et propose des pistes permettant de retrouver un ou des modes de financement pérennes.

Si certaines propositions sont audibles, d'autres, comme celle de confier les missions des fonds à Pôle emploi, nous semblent de l'ordre de la plaisanterie, tant cet organisme a déjà du mal à remplir ses missions actuelles.

Les acteurs, les enjeux, les structures du FIPHFP et de l'AGEFIPH ont des problématiques différentes et ne sauraient être noyées dans des structures déjà saturées par ailleurs !

Ce contexte ne fait qu'accroître la vigilance de la **FA-FP** quant à la suite qui sera donnée à ces deux études.

La **FA-FP** poursuivra son action et restera force de proposition pour maintenir les deux fonds disjoints, même si certaines actions pourraient être mutualisées.

L'engagement de la **FA-FP** sur les enjeux liés au handicap est constant sur les trois versants, comme en témoignent entre autres les travaux en cours au sein de la Formation spécialisée n° 5 du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale portant sur les inégalités et discriminations en lien notamment avec le handicap.

Autonome, progressiste, solidaire, à la FA un autre syndicalisme est possible !